

Actualité Société



Rodéos sauvages : la guerre est déclarée

LIONEL VADAM/EST RÉPUBLICAIN/MAXPPP

FLÉAU L'été rime avec acrobaties motorisées. Après de nombreux accidents, les contrôles se multiplient dans les cités et à la campagne

CASSE-TÊTE Malgré une explosion des condamnations et des saisies d'engins, grâce à une loi votée en 2018, la lutte reste compliquée

Envoyée spéciale
Gardanne (Bouches-du-Rhône),
Bollène (Vaucluse)

Gendarmerie de Bollène (Vaucluse), jeudi soir. Dans l'air rosé du couchant, une trentaine de militaires se tiennent prêts. Avec eux, le commandant de la compagnie d'Orange, Edix Lebeau, venu superviser l'opération. Quelques minutes plus tôt, il a dessiné sur un tableau les cibles du jour : deux cités et un rond-point.

Objectif : lancer la mobilisation antirodéo décrétée le 8 août par le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, soit « 10 000 opérations de contrôles [...] sur tout le territoire national », après les drames du week-end dernier : une fillette de 7 ans toujours entre la vie et la mort et un garçon de 11 ans blessé, tous deux fauchés le 5 août à Pontoise (Val-d'Oise). Le lendemain, en Gironde, deux ados se sont percutés ; l'un est grièvement blessé.

Tragique, cette liste s'allonge chaque été, la « saison » des rodéos, quand des jeunes fuient l'ennui en fonçant sur des motocross, scooters, quads et autres, enchaînant les acrobaties, de préférence sans casque et torse nu. Sur les réseaux sociaux, c'est à qui posera les images les plus spectaculaires. Ambiance fureur de vivre... Voir de mourir, ou de tuer. Car certains roulent à tombeau ouvert sur les avenues, sautent des ronds-points, zigzaguent sur les dalles des cités. Outre le risque d'accident, de nombreux riverains n'en peuvent plus du bruit incessant des moteurs. « C'est un phénomène sociétal transgressif, pour montrer qu'on prend des risques et qu'on brave l'autorité », analyse Natalia Pouzyreff, députée (Renaissance) des Yvelines qui s'est saisie du sujet. Lors de la campagne électorale de 2017, elle avait été « frappée » par le nombre d'habitants se plaignant des « rodéos qui leur pourrissaient la vie ». « Dès la rentrée parlementaire, nous avons proposé une loi antirodéo, l'une des premières de la mandature », raconte l'ex-ingénieure, qui a elle-même vécu un incident.



Un contrôle de deux-roues par la gendarmerie et la police municipale, mercredi à Gardanne (Bouches-du-Rhône). PATRICK URVOY/ABC/ANDIA POUR LE JDD



Trois motos et un quad saisis cet été à Gardanne dans l'attente d'être détruits. PATRICK URVOY/ABC/ANDIA POUR LE JDD

Dans une rue piétonne, un quad est passé en trombe près d'elle et de ses enfants. « Ils ont juste eu le temps de se plaquer contre une vitrine. »

92 condamnations en 2018, 1 383 en 2021

Jusqu'à la loi du 3 août 2018, les rodéos ne faisaient l'objet d'aucune incrimination pénale. Ils sont désormais passibles d'un à cinq ans d'emprisonnement et de 15 000 à 75 000 euros d'amende, selon qu'ils sont commis en réunion, en récidive ou sous l'emprise de stupéfiants. De fait, la répression a progressé de façon spectaculaire. « Plus 1 400 % de condamnations, dont 40 % en 2021 », se félicitait en janvier la chancellerie. En 2018, il y avait eu 92 condamnations en correctionnelle, contre 697 en 2019, 991 en 2020 et 1 383 en 2021. Ces deux derniers mois, le ministère de l'Intérieur annonce 1 200 interpellations et 700 engins saisis. « Ce fléau national n'est pas cantonné aux cités, il touche aussi les zones rurales et périurbaines, rappelle Nassima Djebli, porte-parole de la Gendarmerie nationale. Depuis juin, il y a eu 400 interpellations, 300 engins saisis et 13 000 verbalisations en zone gendarmerie. » La loi s'est durcie en janvier 2022, facilitant notamment la confiscation, puis la destruction, de l'engin utilisé. « Beaucoup avaient compris qu'il fallait les louer ou se les prêter pour éviter la confiscation, difficile à mettre en œuvre au nom du droit de la propriété, puissant en France, note la députée, rapporteure d'une mission d'évaluation de la loi

Actualité Société

en 2021. C'est devenu plus facile pour les juges. »

Sur le terrain, le travail des forces de l'ordre reste compliqué. Jeudi soir, durant une planque à Bollène, près d'un carrefour où des traces de pneus racontent des « exploits » motorisés, le chef d'escadron Jean-Pierre Ayassa dégage son smartphone. Ce motard expérimenté a conservé une vidéo hallucinante qui a circulé en avril sur les réseaux sociaux : des jeunes à moto se filment à contresens sur l'autoroute A7 bondée. « Ils sont inconscients du danger qu'ils courent et font courir aux autres, commente-t-il. Après un mois d'enquête, on a fini par identifier et appréhender l'un d'eux. » Un travail de fourmi plutôt que de cow-boy. « La doctrine est de ne pas faire de course-poursuite, pour ne pas mettre en danger la population, explique Nassima Djebli. Nous faisons du jalonnement en profondeur, notamment par la vidéosurveillance et le suivi à distance, pour interpeller à l'arrêt. »

L'autorisation du « contact touch »

Certains syndicats de police demandent l'autorisation du « contact touch », une pratique britannique qui consiste à intercepter – voire percuter – ces motards en pleine course. « C'est un fantasme, évacue Natalia Pouzyreff. J'ai échangé avec la police britannique, qui s'en sert dans des conditions très particulières, lors de vols à l'arraché, jamais en pleine ville avec des passants autour. »

L'intensification de la lutte policière en milieu urbain déplace les rodéos vers la campagne, rendant le repérage encore plus difficile. « Il faut la coopération de tous les acteurs, habitants inclus, qui doivent rapporter ce type de pratique », appuie la députée. Sinon, il faut compter sur la chance, pas au rendez-vous lors des deux opérations suivies par le JDD cette semaine. Mercredi, à Gardanne (Bouches-du-Rhône), la mobilisation était pourtant spectaculaire, avec une cinquantaine de gendarmes sur le terrain. Le bilan l'est tout autant : 57 motos et 327 véhicules contrôlés, 63 infractions relevées, de la conduite sous stupéfiants au défaut de casque, en passant par l'arrestation d'un homme recherché. Mais pas de rodéo. Même résultat jeudi soir à Bollène : la découverte d'une cache de stupéfiants dans une voiture abandonnée sur le parking d'une cité, trois pochons avec de la cocaïne, de l'herbe et de la résine de cannabis. Mais pas de rodéo.

Pour Natalia Pouzyreff, ces difficultés montrent que la lutte doit s'intensifier en amont. Dans le rapport d'évaluation de la loi, les députés tracent des pistes : responsabilisation des vendeurs et loueurs d'engins, meilleur traçage des vidéos de rodéos sur les réseaux sociaux, recherche d'éventuelles caches de deux-roues dans les cités, ou encore sensibilisation, « dès le CM2, quand les élèves sont particulièrement réceptifs », dit la députée, qui intervient régulièrement dans les écoles de sa circonscription. Dans la cour de la gendarmerie de Bollène, Julien T. montre un petit motocross jaune : « Nous l'avons confisqué cet après-midi à un mineur sur la voie publique, qui a refusé le contrôle. » En attendant sa convocation chez le juge, les gendarmes ont ramené l'ado chez ses parents. Il a 14 ans. ●

GUYLAIN IDOUX

David Lisnard, maire LR de Cannes (Alpes-Maritimes)

« Ce ne sont pas des textes qui manquent, mais des actes »

RÉPONSE Le président de l'Association des maires de France déplore l'impuissance des autorités

Comme de nombreux élus locaux, David Lisnard, président de l'Association des maires de France, fait face à la multiplication des débordements des conducteurs avides de sensations fortes. Ce pionnier de la lutte anti-rodéo condamne les nuisances sonores et s'inquiète des risques d'accident.

Comment la ville de Cannes combat-elle le phénomène dit des « rodéos urbains » ?

En allant le plus loin possible. Je tiens à rappeler que la sécurité est une mission régalienne, qui relève donc de l'État, dont c'est même la raison d'être. Cependant, face à l'inertie qui prévalait, et parfaitement conscient des nuisances et des dangers des rodéos urbains, j'avais dès mon élection de maire donné instruction à la police municipale d'intervenir contre ce fléau. À Cannes, il s'agit d'individus qui circulent sur des engins très bruyants, souvent des motocross non immatriculés et non homologués. Ils enfreignent les règles du Code de la route, produisent une forte nuisance sonore



INTERVIEW

« Nous plaçons les véhicules incriminés en fourrière. Puis ils sont détruits »

et mettent en danger les piétons. Depuis deux ans, une quarantaine de deux-roues ont été enlevés et immobilisés grâce à l'intervention de la police municipale, qui procède régulièrement à des interpellations. Soit en flagrant délit avec intervention pendant le rodéo, soit en saisissant le véhicule

dans des caves. Notre réseau de vidéosurveillance, avec 766 caméras, nous permet aussi de faire preuve d'une grande réactivité et efficacité. Avec l'accord écrit des bailleurs pour pénétrer dans les immeubles et la validation de l'autorité judiciaire, nous plaçons les véhicules incriminés en fourrière. Puis ils sont détruits. Les conducteurs sont remis à la justice.

Faut-il former les polices municipales à cette nouvelle délinquance ?

C'est à chaque commune de décider. Les polices municipales sont optionnelles, et de nombreuses communes n'en disposent pas. Parfois parce qu'elles n'en ont pas les moyens. À Cannes, les saisies sont complémentaires de nos contrôles routiers quotidiens. Elles ne sont jamais simples car il faut soit intervenir pendant le rodéo, ce que notre police municipale fait avec autorité et professionnalisme, soit récupérer le véhicule stationné, ce qui nécessite une réquisition judiciaire, car la police municipale n'a pas le pouvoir légal d'enquêteur. Elle mène ses interventions en déployant un nombre d'effectifs proportionné au risque dans le quartier.

Le laxisme judiciaire et législatif est souvent pointé du doigt par les maires...

Ce qu'il manque à l'État, c'est du pragmatisme et de l'autorité sur ce type de délinquance, avec de surcroît des moyens pour la justice. Un comble dans le pays qui a le record de prélèvements obligatoires et de la dépense publique. Dans ma commune, nous travaillons bien avec le parquet et la Police nationale. Dès que l'objet du délit est repéré dans les parties communes d'une résidence, l'autorité judiciaire donne son accord pour la mise en fourrière. La loi du 3 août 2018 a renforcé les sanctions pénales contre les rodéos. Si les faits ont été commis en réunion, les contrevenants risquent jusqu'à deux ans de prison ainsi qu'une amende de 30 000 euros. En cas de situation aggravante, la sanction peut atteindre cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende. La loi du 24 janvier 2022 a durci l'arsenal législatif. Le texte permet la confiscation systématique du véhicule. Le dispositif pénal semble donc proportionné. Ce qu'il manque, comme souvent en France hélas, ce ne sont pas des textes mais leur exécution : des actes, des interpellations systématiques et dans la durée, puis des peines fermes réellement exécutées. Et là, on constate l'embourgeoisement de l'État, une forme d'impuissance. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR JÉRÔME BÉGLÉ

Une Marseillaise a fait condamner l'État

CONTRE-ATTAQUE Excédée par le rugissement de moteurs, une habitante a obtenu une condamnation pour inaction. Son quartier a retrouvé la sérénité

On l'appelle désormais de toute la France pour des conseils. L'an passé, cette Marseillaise a même été entendue par la mission d'évaluation de la loi contre les rodéos. Rien ne prédisait Nathalie Lafon, qui travaille dans l'immobilier, à devenir l'une des spécialistes des rodéos urbains. Rien, si ce n'est l'achat d'une maison dans les quartiers nord, où les grands ensembles jouxtent d'anciens noyaux villageois. « On avait toujours vécu tranquille, assure-t-elle. Mais en 2012 les rodéos ont commencé, jusqu'à s'installer de façon épouvantable en 2017. » Fini les déjeuners au jardin, les fenêtres ouvertes, le quartier vit au rythme du rugissement de moteurs surpuissants... « Les jeunes ont pris confiance, le territoire leur était acquis, analyse-t-elle. Sur les réseaux sociaux, certains sont même devenus de petites stars locales. »

La situation empire. « On a vu des scènes incroyables. Des motocross sautant les ronds-points, faisant du

120 km/h au milieu des voitures, tournant le samedi sur le parking du centre commercial, avec les familles autour, raconte-t-elle. J'appelais systématiquement le 17, mais je me faisais engueuler : « On n'a pas que ça à faire, on n'a pas de véhicule, pas d'équipage. Vous n'avez qu'à écrire au ministère de l'Intérieur. » Des policiers viennent la voir : « Ils étaient rassurants, nous disant qu'ils étaient là. Mais ils nous ont aussi confié que depuis l'affaire Villiers-le-Bel [dans cette ville du Val-d'Oise, en 2007, deux ados à motocross sont morts après une collision avec une voiture de police], ils avaient des instructions pour ne pas intervenir, par peur des émeutes. »

Nathalie Lafon fait une dépression, prend des calmants, mais elle ne lâche pas. Monte un collectif

avec ses voisins excédés. Alerte la mairie, la préfecture, les députés, et les ministres de l'Intérieur successifs. Rien ne change. « La politique de l'État, c'est de faire l'autruche, juge-t-elle avec amertume. Tant que ça se passe dans les cités, ils s'en foutent, tant pis pour les habitants qui subissent. On a été traités par le mépris, ça m'a mis la rage au ventre. »

Son combat a duré neuf ans

En août 2017, elle assigne la préfecture de police des Bouches-du-Rhône au tribunal administratif pour inaction contre les rodéos. « Mes amis me disaient que j'étais folle. » Mais le juge lui donne raison : « Des journalistes m'ont rapporté que le ministère de l'Intérieur était furieux de cette décision. »

L'État a beau faire appel, la décision est confirmée en novembre 2021, avec 10 000 euros de dommages et intérêts à la clé. « Surtout, la Police nationale a enfin agi, se félicite Nathalie Lafon. Il y a eu d'énormes opérations, avec un avion pour repérer les rodéos et des équipes au sol pour les cueillir. Les motocross coûtent de 8 000 à 8 500 euros, les jeunes en ont eu marre de se les faire saisir. Maintenant, quand j'appelle le 17, le ton a changé. Ils interviennent tout de suite. » Son combat a duré neuf ans : « J'ai dû me surexposer, je ne sors plus sans une casquette et des lunettes de soleil pour ne pas être reconnue. » Mais cet été, Nathalie Lafon a enfin pu déjeuner dans son jardin. Au calme. ● G.I.

2017

Nathalie Lafon assigne la préfecture de police des Bouches-du-Rhône au tribunal administratif pour inaction contre les rodéos

MODE D'EMPLOI

Signaler tout rodéo à la police ou la gendarmerie (17), la mairie et la préfecture. Photographier et filmer. Tout conserver

10 000 euros

Les dommages et intérêts que l'État, après sa condamnation en appel, a été contraint de verser en novembre 2021 à cette Marseillaise